

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le mercredi neuf décembre deux mille vingt (9 décembre 2020).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le mercredi neuf décembre deux mille vingt (9 décembre 2020) à 8 h 37, à huis clos, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 7 décembre 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

#### **RÉSOLUTION 20-370**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), les membres du conseil, étant tous présents, consentent à ajouter à l'ordre du jour de la présente séance, le sujet suivant :

- Aide financière – Nouvelle construction – 120, avenue Montesson

et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1631**

Monsieur le conseiller Pierre Moras par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2021.

Ce règlement a pour but d'établir les tarifs applicables pour les biens, services et activités pour l'année 2021.

- dépose le projet du règlement numéro 1631 intitulé : « Règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2021 ».

#### **RÉSOLUTION 20-371**

#### **AIDE FINANCIÈRE – NOUVELLE CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1432 intitulé : « Règlement établissant un nouveau programme résidentiel de revitalisation et de crédit de taxes dans certains secteurs de la Ville »;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance du mémo préparé par monsieur Daniel Brunelle, trésorier et directeur du Service des finances, en date du 7 décembre 2020;

## **EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau**

### **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Ville de Bécancour est autorisée à accorder, à même ses fonds généraux non autrement appropriés, une aide financière à madame Caroline Roy et monsieur Patrick Lefebvre, pour la construction du bâtiment résidentiel situé au 120, avenue Montesson, dans le secteur Bécancour, et ce, suivant le règlement numéro 1432 intitulé : « Règlement établissant un nouveau programme résidentiel de revitalisation et de crédit de taxes dans certains secteurs de la Ville ».

### **ADOPTÉE**

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Étant donné que la séance s'est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à adresser leurs questions par écrit ou par téléphone avant la tenue de l'assemblée.

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

## **RÉSOLUTION 20-372**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte**

### **IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 8 h 39.

### **ADOPTÉE**

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Jean-Guy Dubois, maire**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**